

ATELIER 2

Délégation de la responsabilité des camps de jour à des organismes communautaires versus des entreprises privées

Partie 1 Délégation des camps de jour à des organismes de loisir admis

Partie 2 Modèles de gestion

Première partie : Délégation des camps de jour à des organismes de loisir admis

Conférencière :

Jessica Hélie agente professionnelle en loisir, ville de Sherbrooke

Résumé de la présentation

La ville de Sherbrooke a recours à l'impartition (gestion déléguée) en ce qui concerne la gestion des camps de jour. Chacun des arrondissements est représenté par un organisme délégué gestionnaire (ODG) qui assume la responsabilité de son camp de jour. Ce mode de gestion présente certains avantages et désavantages tant pour la ville que pour les familles et les ODG.

Les avantages pour la ville :

- Une plus grande flexibilité des programmes;
- Des rapports plus simples;
- De nouveaux services offerts aux familles;
- Un meilleur contrôle du financement sur cinq ans;
- Un pourcentage de financement par la ville qui diminue progressivement et une indexation fixe.

Les avantages pour les familles :

- Une plus grande flexibilité des programmes;
- Des services mieux adaptés pour les enfants ayant un TDAH;
- Une meilleure accessibilité pour les enfants vivant avec une situation de handicap;
- Une offre à meilleur coût pour la 8^e semaine de camp de jour;
- Une meilleure qualité des services en général.

Les avantages pour les ODG :

- Une plus grande flexibilité des programmes;
- Des rapports plus simples;
- Du financement pour les services aux enfants ayant un TDAH ou un handicap;
- Une opportunité de développer leur entrepreneuriat;
- Un meilleur financement en général.

Les désavantages pour la ville :

- L'ajout d'une somme additionnelle.

Les désavantages pour les familles :

- Une tarification un peu plus dispendieuse selon certains secteurs.

Les désavantages pour les ODG :

- Moins de marge de manœuvre financière pour la formation.

Deuxième partie : Modèles de gestion

Conférencier :

Monsieur Miguel Ouimet, PDG de l'Air en fête

Résumé de la présentation

Air en fête est une compagnie privée incorporée ayant pour mission de créer le sourire. L'organisme possède des camps de jour privés, mais travaille aussi en partenariat avec plusieurs municipalités. Ses divers mandats l'ont amené à expérimenter huit modèles de gestion :

- Gestion complète des camps réguliers;
- Gestion partielle des camps réguliers;
- Gestion complète des programmes réguliers et spécialisés;
- Gestion complète des camps spécialisés;

- Gestion partielle des camps spécialisés;
- Gestion à la carte des camps spécialisés avec prise en charge;
- Gestion à la carte des camps spécialisés sans prise en charge;
- Gestion selon le modèle « agence de placement ».

Pour l'ensemble des modèles, l'on peut déterminer quelle place prennent la ville et l'organisme dans le processus de gestion. Un total de 17 responsabilités sont énumérées :

- Programmation;
- Planification et organisation;
- Promotion (marketing);
- Service à la clientèle;
- Inscription et encaissement;
- Embauche;
- Formation;
- Matériel;
- Locaux et entretien;
- Opérations (sorties, piscine, activités, etc.);
- Plainte;
- Administration;
- Communication;
- Identification du personnel;
- ACQ (cadre de référence), respect des normes, montage du cartable;
- Assurances;
- Programme d'accompagnement

Période de questions

Quelles sont les actions à prioriser pour aller vers l'impartition ?

Il faut rester à l'affût sur ce qui se fait tout en essayant d'améliorer la qualité du produit et des services. Il faut essayer de diversifier tant les camps réguliers que ceux

spécialisés par des partenariats. Une fois l'impartition mise en place, le camp de jour peut prendre moins de poids dans les tâches du gestionnaire. Cependant, une nouvelle structure nécessite énormément de travail, d'où l'importance de travailler en continuité en créant des partenariats durables.

Qu'est-ce que la ville pourrait améliorer ou faire pour faciliter le processus et le résultat de l'impartition ?

Les formules sont parfois complexes. Travailler sur le court terme en faisant des appels d'offres pour des périodes d'un an pose plusieurs contraintes aux soumissionnaires.

Pourquoi les municipalités veulent-elles se diriger vers l'impartition ?

Les municipalités ont trop de tâches.

Faudrait-il accorder plus de place aux mandataires dans les réflexions de la ville au sujet des camps de jour ?

La ville et les ODG doivent se consulter constamment pour prendre connaissance des commentaires et des points de vue de chacun.

Est-il possible d'atteindre le même partenariat avec les entreprises privées qu'avec les ODG ?

La négociation est différente, mais le résultat (délégation) est le même.

Quel est le genre d'organisme mandaté ?

En grande majorité, les corporations de loisir des centres fédérés ainsi que les centres communautaires.

Est-ce que mandater une entreprise privée coûte plus cher que de mandater un ODG ?

Le service est peu cher pour ce qui est offert. Cependant, il faut garder en tête qu'il peut être dispendieux pour certaines familles.